

Département de la  
Charente-Maritime

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Décembre 1962

OBJET :  
Régularisation de crédits  
en cours d'exercice

Le onze Décembre mil neuf cent soixante deux,  
à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance  
ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous  
la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations  
faites le 7 Décembre 1962.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU,  
LANOUE, MOUCHOT, LANUSSE, MONGRAND, GUILLAUD, POUGET, FONTANILLE,  
ETCHEBER, NARTEAU, BUJARD, GALLAND.

Représentés : M. BISCAYE par M. le Maire  
M. BERLAND par M. FONTANILLE  
M. FLAHAUT par Me BRENUSSEAU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres  
en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Muni-  
cipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris  
dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été dési-  
gné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Chaque année votre assemblée est amenée à voter des compléments de crédits  
pour parfaire la dotation initiale.

Il est en effet impossible, lors de l'établissement des budgets primitif  
et additionnel, de chiffrer très exactement toutes les prévisions de recettes et  
de dépenses.

C'est ainsi qu'au cours de l'exercice des plus values de recettes et des  
dépassements de crédits apparaissent. Il convient donc de procéder à des rajuste-  
ments au moyen des autorisations spéciales dont le but est précisément de compléter  
le budget.

Jusqu'à maintenant de telles régularisations s'opéraient après la clôture  
de l'exercice qui a lieu chaque année le 28 Février.

- pour 1960 notre délibération portait la date du 25 Mai 1961
- pour 1961 celle du 3<sup>ème</sup> Mai 1962

Or, ce procédé est contraire aux textes qui régissent la comptabilité com-  
mune suivant lesquels les autorisations spéciales doivent être votées en cours  
d'année.

M. le Préfet de la Charente-Maritime et M. le Trésorier Payeur Général  
ont d'ailleurs rappelé tout récemment ses instructions aux Maires du Département.

Les régularisations antérieures et notamment celles qui intervenaient après  
la clôture des exercices étaient effectuées par chapitres, c'est à dire que les  
crédits insuffisants pour faire face aux dépenses réelles étaient prélevés sur les  
articles excédentaires de ces mêmes chapitres.

62008

Au contraire, lorsque la régularisation a lieu au cours de l'année budgétaire, l'opération est réalisée de préférence à l'aide des excédents des recettes sur les prévisions.

Il est donc nécessaire dans ce cas d'établir en quelque sorte un troisième budget succinct et ce sera l'objet de la délibération présentée immédiatement après cet exposé.

En résumé, la situation au 1er Décembre est la suivante :

#### I - SECTION ORDINAIRE

- dépassements de crédits : 110,952 NF 60 soit 2,02 % du budget général  
( primitif + additionnel - section ordin. )  
- crédits susceptibles de se révéler  
insuffisants : 23.500 NF + 102.925 NF soit 2,30 % du budget général  
126.425 section ordinaire

#### II - SECTION EXTRAORDINAIRE

- dépassements de crédits : 67,309 NF 89 soit 3% de la section extraordinaire  
- crédits susceptibles de se révéler insuffisants ..... 41.000 NF soit 1,9 de la section extraordinaire

En ce qui concerne cette section les dépassements et insuffisances de crédits sont régularisés comme vous le verrez sur des prévisions qui n'ont pas été atteintes également dans ce cadre du budget de 1962.

En résumé, notre excédent de clôture, propre à l'exercice 1962, sera constitué par des annulations de crédits faute d'emploi qui interviendront à l'intérieur des chapitres et articles des dépenses qui ne seront pas atteintes et aussi par la plus-value attendue de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires.

Selon les encaissements réalisés par l'Administration des Contributions Indirectes au 31 Octobre dernier, la plus value à attendre de cette ressource serait de l'ordre de 13 % comparativement aux encaissements effectués à la même époque l'année dernière.

Mais il nous est apparu préférable de ne pas avoir recours à cette ressource non encore définitivement évaluée pour parfaire notre budget de 1962.

#### TEXTE DE LA DELIBERATION

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Vu l'avis favorable émis par la Commission Plénière le 7 Décembre 1962

décide

- de voter les autorisations spéciales énumérées ci-après pour compléter certains chapitres et articles du budget communal de l'exercice 1962 :

#### A - SECTION ORDINAIRE

#### I - DEPASSEMENTS DE CREDITS

		Crédits dépassés	Crédits à compléter Montant du complément nécessaire.
Chap. I	Art. 8	Participation communale pour aide aux vacances	719,50 X
" II	" 2	Imprimés administratifs	360,27 X
" II	" 8	Véhicules autos -entretien carburant	2.533,56 X + 4.000 NF X
" II	" 9	Assurances véhicules autos	54,28 X
" II	" 10	Cotisations à diverses associations	37,69 X
" VI	" 3	Equipement et habil. des sapeurs pompiers	1.349,73 X
" XIII	" 3	Agents de la voirie: contribution patron. A.S. et A.T.	1.209,03 X + 2.500 NF X
" XIII	" 13	Egoutiers " "	668,04 X + 1.000 NF X
" XIII	" 14	" : Allocations Famil.	1.894,82 X + 500 NF X
" XIV	" 21	Travaux de branchement tout à l'égout	10.491,42 X
" XVI	" 1	Abattoir : entretien des bâtiments	2.580,51 X + 1.000 NF X
" XVI	" 32	Cantines scolaires: achat matériel	2.584,50 X + 1.000 NF X
" XIX	" 2	Achat de mobilier	87,65 X
" XIX	" 4	Impôts et taxes diverses	1.459,18 X
" XIX	" 9	Entretien du terrain de camping	528,55 X
" XXI	" 1	" des écoles primaires publiques	10.890,96 X + 8.000 NF X
" XXI	" 5	Achat articles et produits nettoyage	1.608,52 X + 2.000 NF X
" XXI	" 7	Abonnement à diverses publications	34,80 X
" XXII	" 1	Entretien des stades et instl. sportives	1.599,57 X + 2.000 NF X
" XXVII	" 10	Contingent communal pour dépenses A.P.	41.929,78 X
" XXVIII	" 10	Réceptions de la Municipalité	618,87 X + 1.000 NF X
" XXIX	" 2	Fêtes locales de la Municipalité	2.365,63 X + 500 NF X
" XXX	" 4	Frais perception taxe locale	2.565,75 X
" XXX	" 8	Frais pour organi. diverses élections	6.373,70 X
" XXXIII	D	Emploi taxe de séjour 1961	13.814,90 X
" "	E	Utilisation crédits votés en 1961 pour voirie	2.591,39 X
TOTAUX :		110.952,60	23.500 NF

A/TOTAL : 134.452,60 NF

II - CREDITS SUSCEPTIBLES de se REVELER INSUFFISANTS AVANT LA  
CLOTURE DE L'EXERCICE

			<u>Complément nécessaire</u>
Chap. I	Art. 1	Traitements et indemn.agents permanents	15.000,00 ✓
"	I "	7 Allocations familiales, Salaire unique et logement	18.000,00 ✕
"	I "	9 Cotisation patronale à Caisse Al.Fam.	1.000,00 ✕
"	I "	11 Contribution patronale 5% s/salaires	2.000,00 ✕
"	II "	1 Frais de bureau	1.500,00 ✕
"	II "	6 Abonnement à diverses publications	50,00 ✕
"	II "	7 Télégramme, téléphone, abonnement	500,00 ✕
"	V "	1 Traitement et indemnités aux S.P.	2.000,00 ✕
"	VI "	1 Acquisition de matériel c/l'incendie	1.500,00 ✕
"	VII "	1 Traitement du gardien du cimetière	100,00 ✕
"	XII "	1 Eclairage public	25.000,00 ✕
"	XIII "	15 Egoutiers : impôt cédulaire	100,00 ✕
"	XV "	1 Abattoir : salaire du personnel	200,00 ✕
"	XV "	11 Marché central : salaire du personnel	1.000,00 ✕
"	XV "	20 Criée aux poissons : salaire du personnel	800,00 ✕
"	XV "	30 Cantines scolaires	500,00 ✕
"	XVI "	20 Dépenses d'exploitation:criée aux poissons	500,00 ✕
"	XVI "	30 Cantines scolaires : Achat denrées alimentaires	12.000,00 ✕
"	XIX "	1 Entretien des bâtiments communaux: travaux	6.000,00 ✕
"	XIX "	8 Salaire du gardien du jardin du Parc	500,00 ✕
"	XX "	3 Salaire des femmes chargées du balayage des classes	3.000,00 ✕
"	XX "	4 Salaire du concierge de l'école Pelletan	100,00 ✕
"	XX "	9 Salaire du secrétaire C.E. Jules Ferry	250,00 ✕
"	XX "	11 Enseignement musique dans les écoles primaires	300,00 ✕
"	XXI "	3 Chauffage et éclairage des classes	8.000,00 ✕
"	XXVI "	3 Livrets de caisse d'Épargne aux nouveaux nés	125,00 ✕
"	XXIX "	4 Bibliothèque municipale	1.700,00 ✕
"	XXX "	7 Participation communale dans service postal	200,00 ✕
"	XXXV "	1 Achat mobilier pour aménagement Mairie	1.000,00 ✕ -SE

B/ TOTAL ..... 102.925,00

SOIT AU TOTAL A + B = (134.452,60 + 102.925,00) = 237.377 NF. 60

CES DEPASSEMENTS ET INSUFFISANCES DE CREDITS constatés au  
1er Décembre seront gagés de la manière suivante :

1°/ Par les plus values des recettes énumérées ci-après :

SECTION ORDINAIRE

CHAPITRE I - Art. 1 - Centimes additionnels	+ 30.000 NF
" III - Art. 2 - Taxe sur les spectacles	+ 10.000
" III - Art. 3 - Taxe sur le produit des jeux	+ 5.000
" III - Art. 9 - Taxe de séjour	+ 20.000
" IV - Art. 4 - Droits de places sur les autres marchés et places publiques	+ 7.000
" IV - Art. 10- Service du cimetière : creusement des fosses, ouverture caveaux, exhumations transferts de corps	+ 2.000
" IV - Art. 11- Redevance de la Cie des Eaux pour vente d'eau aux communes voisines (1961)	+ 7.000
" IV - Art. 15- Remboursement des frais d'inter- vention des sapeurs pompiers	+ 3.000
" IV - Art. 20- Participation des intéressés au branchement à l'égout	+ 6.000
" VI - Art. 18- Intérêts sur titres de la Caisse autonome d'amortissement	+ 50.000
" VIII- Art. 3- Remboursement des indemnités jour- nalières des employés communaux en congé pour accidents du travail	+ 3.500
" VIII. Art. 4- Remboursement du fonds national de péréquation d'Allocations Familiales	+ 30.000
" VIII. Art. 6 - Recettes accidentelles et ventes divers.	+ 15.000
TOTAL .....	188.500 NF

2°/ <u>Par prélèvement sur le chapitre XXXI, art. 1 "Dépenses</u>	
	<u>Imprévues" 48.877,60</u>
(reste disponible sur ce chapitre une somme de : 45.219,32)	TOTAL : 237.377,60
	=====

DEPASSEMENTS DE CREDITS

	Crédits dépassés	Crédits à compléter Montant du complé- ment nécessaire
Chap. XXXVII. Art. 2 - Travaux supplémentaires à l'école Maino Geoffroy	42.677,94	+ 40.000 NF
" " " 5 - Construction tribunes stade de la Triloterie	4.019,18	
" " " 9 - Aménagement du Fort du Chay	572,29	
" " " 20 - Achèvement du Casino Municipal	20.040,48	+ 1.000 NF
	67.309,89	+ 41.000 NF
	108.309,89	

Ces dépassements et insuffisances de crédits en section extraor-  
dinaire constatés au ler Décembre seront gagés à l'aide des disponibilités suivantes:

Chap. XXXI Art. 1 - Dépenses Imprévues .....	7.000 NF 00
Chap. XXXVI - Art. 6 - Achat de terrains, station d'épuration des eaux usées .....	50.000 NF.00
Chap. XXXVII- Art. 13 - Construction de l'Ecole Jules Ferry .....	47.868 NF.25
<del>Chap. XXXVII- Art. 18 - Construction du Centre de santé provisoire..</del>	<del>10.000 NF.00</del>
Chap. XXXVIII. Art. 2 - Indemnité allouée à Madame Verneuil .....	3.441 NF.64
TOTAL .....	108.309 NF.89

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 15 Janvier 1963

Le Sous-Préfet : RYCKEBUSCH

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR COPIE CONFORME

ROYAN, le 4 Février 1963

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

